

|                                  |
|----------------------------------|
| RCS : AGEN<br>Code greffe : 4701 |
|----------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2010 B 00042<br>Numéro SIREN : 519 654 974<br>Nom ou dénomination : A.D.P.INDUSTRIE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2022 sous le numéro de dépôt 404

## SAS A.D.P INDUSTRIE

Société par actions simplifiée au capital de 96.000 €

Siège Social : 336 avenue du Général de Gaulle

47300 VILLENEUVE SUR LOT

RCS AGEN 519 654 974

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 OCTOBRE 2021

*L'an deux mil vingt et un*

*Le dix neuf octobre*

*A 18 heures*

Les actionnaires de la Société «A.D.P INDUSTRIE», Société par Actions Simplifiée au capital de 96 000 €, divisé en 200 actions, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social de la société.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la société PHILIBEYRE, Présidente, représentée par Monsieur Philippe RIBEYRE.

Monsieur François VENET, représentant de la Société V2F et Mr Jean-Fabrice BORE, représentant de la Société J2F présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Mr Julien SERRES est désigné en qualité de secrétaire.

La feuille de présence permet de constater que tous les associés sont présents.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum statutaire, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- la lettre de démission de la Société PHILIBEYRE de ses fonctions de Présidente
- le traité d'apport des titres détenus par les sociétés PHILIBEYRE et J2F au profit de la Société JV MANAGEMENT (RCS CAEN 901 627 745)

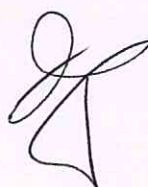
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Remplacement du Président de la Société
- Agrément d'apports de titres des sociétés PHILIBEYRE et J2F et agrément d'un nouvel associé.
- Pouvoirs

Le Président déclare la discussion ouverte.

JS PV JFB 

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission de la société PHILIBEYRE de son mandat de Présidente avec effet à ce jour et désignent en qualité de nouvelle Présidente, et ce à compter de ce jour pour une durée indéterminée :

##### ■ La Société JV MANAGEMENT

SAS au capital de 100 €

Siège social : Parc d'activités – 544 Avenue des Dignes – 14123 FLEURY SUR ORNE

RCS CAEN 901 627 745

Représentée par la société PHILIBEYRE, Présidente

Elle-même représentée par Mr Philippe RIBEYRE

En sa qualité de Présidente, la Société «JV MANAGEMENT», prise en la personne de son Président la société PHILIBEYRE, représentée par Mr Philippe RIBEYRE, disposera de tous pouvoirs pour engager la Société et de tous pouvoirs bancaires dans le respect des règles légales et statutaires.

Monsieur Philippe RIBEYRE accepte la fonction de Président au nom et pour le compte de la société « JV MANAGEMENT ».

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale autorise les apports de titres aux termes desquels:

-La Société PHILIBEYRE apporte 80 actions qu'elle détient dans la Société A.D.P. INDUSTRIE au profit de la Société JV MANAGEMENT (R.C.S. CAEN 901 627 745)

-La Société J2F apporte 50 actions qu'elle détient dans la Société A .D.P. INDUSTRIE au profit de la Société JV MANAGEMENT (R.C.S. CAEN 901 627 745)

Et agréée en conséquence la Société JV MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €uros dont le siège social se situe Parc d'Activités – 544 Avenue des Dignes – 14123 FLEURY SUR ORNE immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 901 627 745 en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures.

JS FW



JPB

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par voie électronique par tous les associés présents.

Société PHILIBEYRE  
Représentée par Philippe RIBEYRE

Société JV LA FRANÇAISE  
Représentée par Philippe RIBEYRE

Société V2F  
Représentée par François VENET

Société J2F  
Représentée par Jean-Fabrice BORE

Société JCL INVEST  
Représentée par Julien SERRES

